

## **Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du jeudi 20 juin 2013**

Mes chers collègues,

Les principaux dossiers à l'ordre du jour de notre session - 4<sup>e</sup> schéma départemental pour les personnes handicapées, contrats de territoire, révision de nos interventions économiques, schéma départemental de l'assainissement, évaluation de nos transports départementaux... - ont un point commun : ils sont préparés dans une large concertation avec nos partenaires, collectivités, services de l'Etat, associations, usagers des services départementaux.

Cette démarche est exigeante. Elle rallonge le temps de préparation de la décision mais permet de confronter les points de vue, d'améliorer l'efficacité de nos dispositifs et de mieux répondre aux besoins.

Cette méthode participative, outil d'aide à la décision, nous devons aussi l'utiliser pour évaluer nos actions. Je ferai prochainement des propositions aux présidents de commission pour que nous puissions l'appliquer à l'évaluation de quelques-unes de nos politiques, c'est-à-dire faire appel à un regard extérieur car nous ne pouvons pas être à la fois juge et partie.

Le dossier essentiel de notre session est la présentation et la discussion du 4<sup>e</sup> schéma départemental en faveur des personnes handicapées.

Il a fait l'objet d'une large participation et les groupes de travail ont permis de faire émerger des propositions qui nourrissent le schéma.

Je remercie Nathalie Sarrabezolles qui a piloté la préparation de ce schéma et les conseillers généraux qui se sont impliqués dans ces réunions. Je salue les représentants des associations, les membres du collectif, avec lesquels le dialogue a toujours été franc et enrichissant. Je salue aussi les services de l'Agence Régionale de Santé, ceux du Conseil général, la MDPH qui ont travaillé en bonne intelligence.

Le fil conducteur de ce schéma est de faciliter les démarches des personnes handicapées, de les accompagner vers l'autonomie et l'inclusion sociale.

Les actions de ce schéma départemental doivent être complétées par celles de l'ARS qui devraient renforcer en particulier l'offre en « Maison d'accueil spécialisé » encore insuffisante aujourd'hui en Finistère.

Ce schéma s'accompagne d'une programmation de places en établissements ou de services qui feront l'objet de la procédure d'appels à projets au cours de l'année 2014.

Sans prétendre couvrir l'exhaustivité des besoins, ce schéma porte de façon forte, la volonté du Conseil général de répondre aux besoins des personnes handicapées. Les contraintes budgétaires imposent une hiérarchisation de nos priorités : cette proposition de schéma est cohérente avec notre projet stratégique où la prise en compte du handicap est définie comme un incontournable et donc une priorité de notre action.

La situation économique reste difficile. Jusqu'à présent la Bretagne et le Finistère avaient été relativement préservés au regard d'une croissance faible ou inexistante en Europe et en France.

En quelques mois, les difficultés des filières agroalimentaires, volailles, légumes pour les conserves, saumon, celles que connaissent aussi les agriculteurs, ont provoqué l'inquiétude et menacent de nombreux emplois. L'évolution du nombre de dossiers RSA est un indicateur significatif et nous devons abonder les crédits prévus pour l'allocation à l'occasion de la décision modificative du budget.

Les fermetures d'usines, que la décision soit déjà annoncée ou en perspective, constituent un drame social pour des centaines de familles de salariés permanents ou temporaires, un drame territorial qui déstabilise le tissu économique de territoires où les emplois industriels sont rares.

Les salariés touchés par ces fermetures ont souvent des niveaux de formation rendant leur retour à l'emploi plus difficile et rendent plus forte, en cas de plan social, l'exigence de dispositifs de formation.

Il faut sans doute du temps pour que le Pacte Européen pour la croissance et l'emploi, adopté par le Conseil Européen sous l'impulsion du Président de la République, porte ses fruits.

De même les mesures prises pour la compétitivité et l'emploi, le crédit d'impôt, la création de la Banque Publique d'investissement, la loi sur la sécurisation de l'emploi, les contrats de génération, les emplois d'avenir montrent la détermination du gouvernement à agir pour l'emploi.

Pour les filières de l'agriculture bretonne, la mobilisation des ministres de l'agriculture et de l'agroalimentaire amène à la signature du contrat de la filière alimentaire accompagné de mesures et d'engagements des différents acteurs.

Le Ministre de l'agriculture travaille à une réforme de la loi de modernisation de l'économie pour renforcer la transparence sur les prix et les marges entre producteurs et grande distribution.

Par ailleurs, l'harmonisation sociale au sien de l'Union Européenne, doit progresser pour éviter les distorsions de concurrence nées des différences des coûts de la main d'œuvre entre pays de l'Union.

Le Conseil général, en partenariat avec la Région et avec les Services de l'Etat, prendra sa part dans le soutien des filières et des entreprises en difficulté et dans les actions de revitalisation des bassins d'emplois concernés.

Gardons-nous toutefois de considérer que tout le secteur industriel ou agroalimentaire breton est menacé et ne sous-estimons pas le potentiel de production et de transformation de notre région.

L'agriculture et l'agroalimentaire vivent une période de transition délicate. Le rebond s'appuie sur des pratiques agricoles doublement performantes, à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental.

Il s'appuie sur un effort poursuivi d'innovation et d'investissement, plus de valeur ajoutée, l'ouverture vers des marchés plus rémunérateurs que la seule consommation de masse.

C'est dans ce cadre que sont révisées quelques-unes de nos interventions économiques. En accord avec les partenaires économiques, nous voulons rendre plus efficaces nos dispositifs, mieux les adapter aux besoins des entreprises.

Nous avons décidé en 2012 la préparation d'un schéma départemental de l'assainissement. Il vous est proposé de l'examiner pour redéfinir nos nouvelles modalités d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Il se caractérise par un partenariat étroit avec l'Agence de l'eau, par le maintien de notre engagement financier (près de 4M€/an) par la définition de priorités et de mécanismes incitatifs pour y répondre. L'objectif est bien évidemment l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

En parallèle le Schéma départemental de l'eau sera examiné à la fin de l'année. Pour ces deux schémas, la concertation avec des partenaires nombreux a été intense. Je remercie Chantal Simon-Guillou et Armelle Hurruguen qui mènent ce chantier.

Avec les deux contrats de territoire des Communautés de communes de la Baie du Kernic, et du Pays de Châteaulin-Porzay, nous achevons quasiment la couverture du territoire départemental.

Seule la Communauté du Pays Fouesnantais n'a pas encore finalisé son contrat et compte-tenu du calendrier, son examen sera reporté après les élections municipales de 2014.

Nous examinons aussi progressivement les révisions à mi-parcours des contrats signés depuis 2009. Cela nous permet de mesurer l'avancement des contrats en cours et d'y introduire, dans le respect des enjeux initiaux identifiés, de nouveaux projets à la demande de nos partenaires ou de nouvelles actions départementales, action sociale, équipements médico-sociaux, équipements de proximité, permettant d'avoir une vision transversale et partenariale de l'action menée sur le territoire des communautés de communes.

Le Conseil régional de Bretagne réfléchit au renouvellement des contrats de Pays. J'ai proposé qu'un travail conjoint Conseil régional – Conseil général soit mené sur les diagnostics territoriaux, sur l'analyse des enjeux et la complémentarité des financements de nos collectivités sur un même territoire. Le Conseil Régional a trouvé intérêt à cette proposition qui s'inscrit dans les perspectives de gouvernance dessinées dans le rapport de notre collègue Michael Quernez.

Avec le même esprit de qualité de la gouvernance publique, les travaux menés depuis plusieurs années au niveau régional sur la coordination des laboratoires vétérinaires publics aboutissent aujourd'hui au rapprochement du laboratoire du Finistère (IDHESA) et de celui des Côtes d'Armor.

Dans un environnement très concurrentiel pour les laboratoires, il me paraît important de consolider un pôle public réactif, performant et indépendant capable de participer à la sécurité sanitaire et au contrôle de la qualité des produits alimentaires ou de l'environnement. L'actualité récente montre que la vigilance est toujours de mise en ce domaine et que la confiance des consommateurs doit être restaurée. Un département d'élevage comme le Finistère doit pouvoir garantir de façon incontestable la qualité de son cheptel. L'industrie agroalimentaire doit pouvoir démontrer la qualité de ses productions. Notre laboratoire y contribue et participe ainsi au soutien à l'agriculture et à l'économie régionale.

Nous continuons ainsi en Bretagne, à développer des partenariats entre collectivités. J'espère que la loi de décentralisation en débat au Parlement, nous donnera des moyens renforcés de coordination des politiques publiques à l'échelle régionale. Plutôt que la limitation jalousement préservée de l'action de chaque collectivité à un territoire et à quelques compétences exclusives, je continue à plaider pour une action publique transversale et globale, nourrie du dialogue et de partenariats, ce qui n'exclut pas la désignation de chefs de file, ni la reconnaissance de la diversité de nos territoires à laquelle peut répondre la diversité des modes d'organisation et de gouvernance.

Enfin la loi de décentralisation ne peut pas faire l'impasse sur les moyens des collectivités et leur autonomie financière. L'Assemblée des Départements de France revendique depuis plusieurs années un rééquilibrage du financement des allocations individuelles de solidarité, APA, PCH, RSA.

Un groupe de travail ADF-gouvernement a reconnu pour la première fois la réalité et l'ampleur du décalage entre ce que versent les Conseils généraux au titre de ces allocations et la compensation qu'ils reçoivent.

Pour 2012, cet écart est estimé à un minimum de 4,8 milliards d'€ et depuis 2002, les départements ont assumés plus de 30 milliards € de prestations sans compensation de l'Etat. L'ADF attend avec impatience les conclusions qui seront tirées de ces constats partagés.

La visite de Madame Delaunay en Finistère mardi dernier a permis de préciser le calendrier de préparation de loi sur l'autonomie. La loi devrait être examinée en Conseil des Ministres avant la fin de l'année et être débattue au Parlement en début d'année 2014. Je lui ai rappelé l'urgence à réformer le financement de la dépendance : difficultés des finances publiques, attentes des familles souvent en difficultés dans leur rôle d'aidant et devant le coût de l'accompagnement de leur parent âgé, difficultés des établissements et des services d'aide à domicile, imposent une réforme qui a été, malgré les promesses, en permanence différée sous le gouvernement précédent.

La Ministre a visité trois établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes et a salué le travail mené dans notre département.

Comme tous les ans, cette session de Juin est l'occasion d'examiner le compte administratif de l'année précédente et de diffuser le rapport d'activité des services. Le rapport d'activité 2012 innove en présentant, à côté de l'activité des directions, des fiches sur nos partenaires proches (SDIS, IDHESA, Nautisme en Finistère, Finistère Tourisme, SMATAH, PNRA, Habitat 29, MDPH, EPCC, Musiques et Danses...)

Le compte administratif retrace l'exécution de notre budget en 2012.

Nous avons maintenu notre niveau d'investissement, légèrement réduit notre endettement grâce à une bonne maîtrise des dépenses. Le niveau élevé des recettes de DMTO a permis de préserver globalement nos recettes qui ne progressent pas par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte financier difficile, nous devons en permanence adapter notre organisation, et nos méthodes de travail pour répondre à l'évolution des priorités définies par notre assemblée. Nous sommes aussi amenés à redéfinir le niveau de service dans certains secteurs. Je souhaite que nous puissions maintenir le niveau des effectifs du personnel départemental, ce qui rend obligatoire les redéploiements entre services pour assurer les nouvelles missions ou le respect de nos priorités.

La qualité du dialogue social doit être d'autant plus forte avec nos partenaires sociaux.

A la suite de l'interpellation des organisations syndicales réunies en intersyndicale, en janvier 2013, j'ai proposé un protocole précisant les étapes du dialogue social à respecter avant de solliciter l'avis des instances paritaires, préalable à une décision.

De même, en ce qui concerne les expérimentations, un projet de référentiel en précise les modalités.

Je souhaite que soit reconnue une méthode de travail dont l'objectif est de créer les conditions d'un dialogue serein, utile et respectueux de chacun.

« Seul le prononcé fait foi. »

**Pierre Maille**